

DOSSIER COMMUNAL DE SYNTHÈSE

Risques naturels et technologiques

Département
de la Seine-Maritime

Saint-Pierre-de-Varengeville

INFORMATION

DES POPULATIONS

LA LETTRE DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Ce présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire

La commune de ST PIERRE DE VARENGEVILLE est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain



■ 1 risque technologique



Transport de matières dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'information préventive a été instaurée par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » (loi intégrée à l'article L.124-2 du Code de l'Environnement). Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

Mairie de Saint-Pierre-de-Varengeville

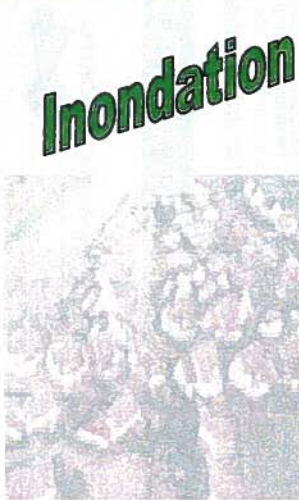

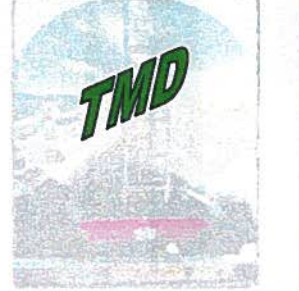


PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

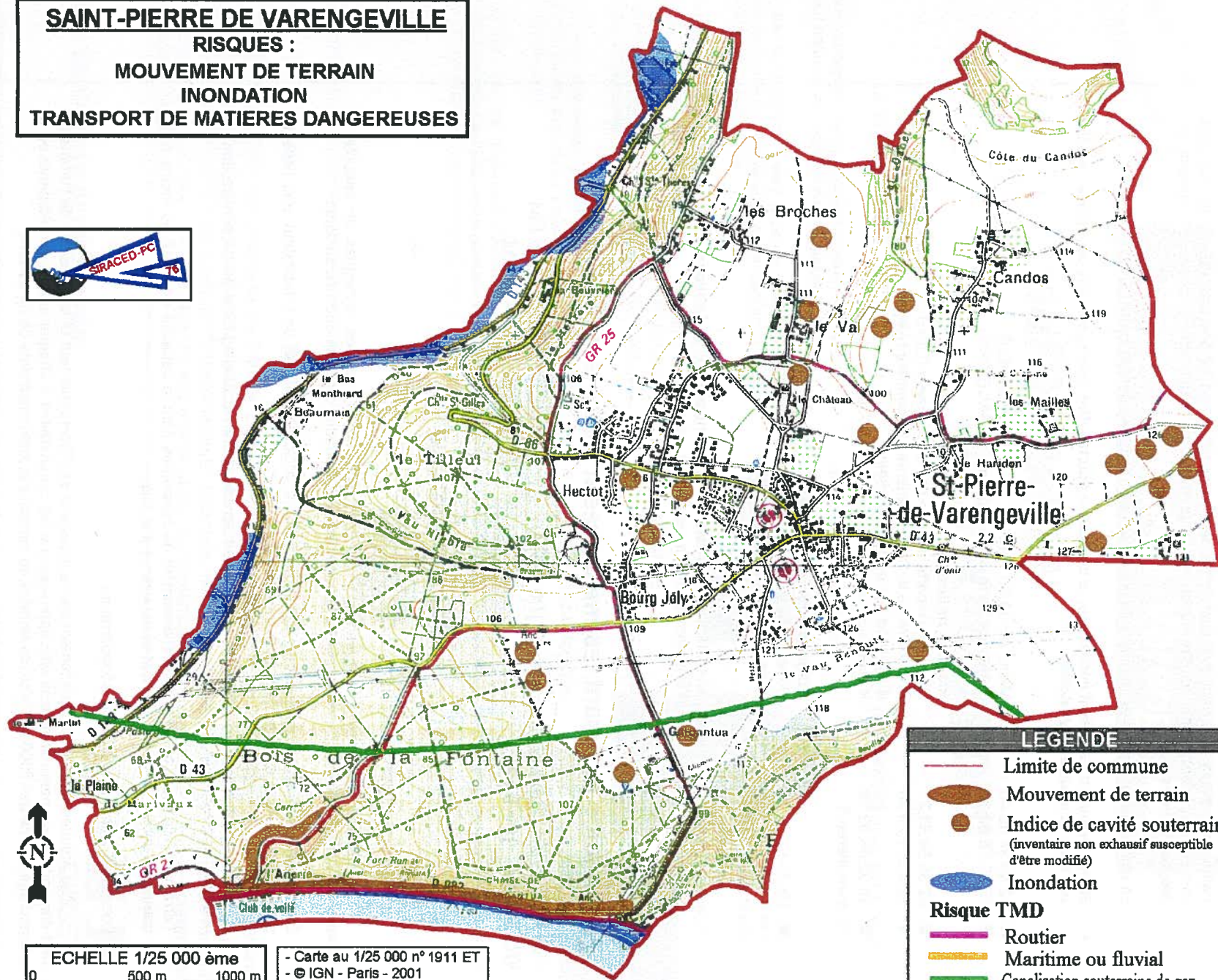
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Ce dossier a été établi en septembre 2001 conjointement par la mairie de St Pierre de Varengeville et la préfecture de la Seine-Maritime - SIRACED PC



LES RISQUES NATURELS	Risques	Prévention
 <p>Inondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les crues de la Seine ou des surcotes d'origine marine peuvent provoquer des débordements du fleuve au niveau de la route départementale RD 982. Les hauteurs les plus fortes enregistrées au marégraphe de Duclair sont de 9,30 m CMH⁽¹⁾ en février 1995 et 9,54 m CMH en décembre 1999. ■ En dehors de ce secteur, la commune est soumise à des ruissellements et des débordements de la rivière Austreberthe lors de pluies exceptionnelles. ■ En janvier 1995 et juin 1997, les établissements industriels de la vallée ont été sinistrés (20 à 30 cm d'eau). En mai 2000, une vingtaine d'habitations ont été sinistrées au « pont des vieux » ; Au Bas Aulnay, 1 pépiniériste et 25 habitations ont été touchées ; un pont a également été emporté. ■ L'état de catastrophe naturelle a été déclaré pour ces sinistres, ainsi que pour les événements de juin 1983, décembre 1993, juillet 1994 et avril 1995, juin 1997, décembre 1999 et mai 2000. <p>¹ CMH = unité utilisée par le Port Autonome de Rouen dans les mesures de hauteurs d'eau de la Seine. Les cotes CMH correspondent aux altitudes par rapport au zéro des Cartes Marines du Havre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une surveillance de la montée des eaux est effectuée par le Service de la Navigation de la Seine. A titre préventif, la population peut obtenir des informations sur le risque inondation auprès de la mairie. ■ Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est mis à l'étude par le préfet sur la vallée de l'Austreberthe pour renforcer la prévention par des mesures réglementaires. ■ Des travaux sont réalisés par le syndicat intercommunal des rivières de Saffimbec / Austreberthe. ■ Le village centre fait l'objet de travaux de protection (digue, bassin de rétention). ■ Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de St Pierre de Varengeville prend en compte le risque inondation. Ce document est consultable en mairie.
 <p>Mouvement de terrain</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La falaise bordant la plaine alluviale le long de la route D 982 atteint une hauteur de 30 m et présente des signes de fragilité : fracturation, sous-cavages, surplombs pouvant entraîner des chutes de blocs, masses rocheuses ou éboulements de poches argileuses. ■ Les risques qualifiés de faibles à moyens portent sur des cours, garages ou caves. Ils sont plus importants au droit de la carrière du Fort Romain. Des chutes de blocs peuvent également concerner la route de l'Anerie (un tel événement s'est produit sur des parcelles en 1997 et 2001). ■ Les anciennes marnières ou les cavités naturelles de type karstique peuvent également affecter le territoire communal. ■ 17 indices ont été relevés par la mairie en 1995 et 12 dossiers de déclarations d'ouverture de carrière sont recensés aux archives départementales. Un site à proximité du bourg correspond à une ancienne briqueterie. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une cartographie du risque lié aux falaises a été réalisée en 1993 par la Direction Départementale de l'Équipement. Un arrêté municipal a été pris en 1996 pour imposer des mesures de protection sur une parcelle en pied de falaise. ■ Une enquête communale a été réalisée en 1995 pour recenser les indices de cavités et affaissements divers. ■ La cartographie « cavités souterraines » ci-contre est un inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié en fonction des études réalisées ou d'éléments nouveaux portés à la connaissance du maire. ■ Le Plan d'Occupation des Sols (POS) prend en compte ces zones à risque.
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	Risques	Prévention
 <p>TMD</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Transport de matières dangereuses par voie routière concerne l'ensemble du département de par le trafic important de poids lourds. La commune de SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE est essentiellement concernée par la route départementale D 982. ■ La Seine est un axe fluvial de transport d'hydrocarbures, d'acides, d'engrais et de produits chimiques. ■ La commune est également concernée par cinq canalisations de gaz exploitées par la société Gaz de France (GDF). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une réglementation rigoureuse portant sur la formation des personnels de conduite, la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques et l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité) ■ Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

SAINT-PIERRE DE VARENGEVILLE
RISQUES :
MOUVEMENT DE TERRAIN
INONDATION
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



ECHELLE 1/25 000 ème
 0 500 m 1000 m

- Carte au 1/25 000 n° 1911 ET
 - © IGN - Paris - 2001
 - Autorisation n° 43 - 01063

LEGENDE

- Limite de commune
- Mouvement de terrain
- Indice de cavité souterraine (inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)
- Inondation
- Risque TMD**
- Routier
- Maritime ou fluvial
- Canalisation souterraine de gaz

Document cartographique élaboré en septembre 2001, en fonction des connaissances et des documents de référence.

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Information

- La préfecture, informée des risques de crues de la Seine, met en alerte l'ensemble des services et mairies concernés. Elle tient à la disposition des maires et du public une messagerie où l'on peut trouver des informations sur l'évolution du phénomène de crues de la Seine (cf. numéro de téléphone ci-dessous).
- En cas de danger grave et imminent, la population serait alertée par les services municipaux.
- Si une évacuation s'avérait nécessaire, la population pourrait être hébergée dans les écoles, la salle des fêtes et la salle polyvalente.

☎ 02.35.37.52.46
☎ 02.32.76.50.00

Mairie de SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE
Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC)

☎ 02.35.58.53.27
☎ 02.32.76.55.80

Risques naturels

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
Préfecture de la Seine-Maritime : Répondeur téléphonique
d'annonce des crues de la Seine
Répondeur téléphonique de Météo-France

☎ 08.92.68.02.76
✉ www.météo.fr

☎ 02.35.52.32.00

Risques technologiques

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche
et de l'Environnement (DRIRE)

✉ www.prim.net

Site Internet du ministère de l'Aménagement du Territoire et de
l'Environnement sur les risques majeurs

Radios diffusant les messages d'alerte et d'information

FRANCE BLEU Haute-Normandie 100.1 FM
NRJ Rouen 100.5 FM

FRANCE INTER 96.5 FM
EUROPE 2 104.1 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Cet affichage devra être apposé dans les endroits suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Ces affiches, établies conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Intérieur, sont disponibles en mairie et devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnements de caravanes.

*Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information,
il n'a pas de caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers*